

Le Messenger du Barroux

Revue municipale N°13 Juin 2015



Sommaire

p.3 **Éditorial**

Le mot de Monsieur le Maire

p.4 **Informations communales**

Comptes administratifs 2014 et budget primitif 2015
Des projets en perspective pour la commune

p.6 **La vie du village**

Les festivités de l'été et du printemps
Actualité de l'école
La fête de la musique
La fête de l'abricot
Le 15 août
Marché à la ferme
CCAS
Promouvoir le Barroux
Aire de jeux
TFI s'envole au-dessus du Barroux
Nouvelles de la bibliothèque

p.11 **Tribune aux barroussiens**

Élever des lamas au Barroux ! Pari tenu par Marie Sherrer
Devenir agriculteur aujourd'hui : Julien Isnard prend la relève !

p.15 **Le bloc note des informations administratives et pratiques de la commune**

Sécurité routière voirie - sécurité - stationnement
Collecte des déchets ménagers
État civil
Préfecture
Informations juridiques
Informations cadastrales et urbanisme
Hébergement
Comptes rendus des conseils municipaux
Numéros Utiles

p.22 **Notre Dame le Brune ! À l'origine des festivités du 15 août**

Heures d'ouverture de la mairie

Lundi 9 h - 11 h 45, 14 h - 18 h
Mardi 9 h - 11 h 45, 14 h - 18 h
Mercredi 9 h - 11 h 45, fermé l'après-midi
Jeudi fermé
Vendredi 8 h 30 - 12 h, fermé l'après-midi
Les renseignements relatifs à l'urbanisme et les dépôts de dossiers se feront uniquement pendant les horaires d'ouverture du secrétariat. (jusqu'à 17 h le mardi).
Vous pouvez aussi prendre rendez-vous le lundi après-midi (M. Chauvet).
Attention : en période de vacances les horaires peuvent être modifiés.

Permanence du Maire et des adjoints sur rendez-vous

Le Maire, B. Monnet : Lundi après-midi et tous les autres jours sur rendez-vous au 06 20 59 66 99
H. Chauvet : 06 78 62 41 35
L. Berthomier : 06 78 57 28 93
M. Lartigues : 06 32 28 84 87

Une nouvelle rédaction pour *Le messenger du Barroux*

Le comité de rédaction est confié à la commission culture et tourisme.
Outil d'information et de communication, *Le Messenger* est une revue de cohésion sociale et de partage qui assure le lien avec les villageois.
Nous nous attachons à dynamiser sa conception graphique et à enrichir ses contenus en impliquant les barroussiens. La rubrique « Tribune aux barroussiens » permettra de mettre en lumière la diversité et la richesse des activités ou métiers dont vous nous proposerez le sujet. N'hésitez pas à nous faire part de vos idées.

Crédits photos ©Lionel Roux
Coordination : P. Picard
Responsable de la publication
Mairie de Le Barroux
Tél. 04 90 62 43 11 - Fax : 04 90 62 30 73
contact@mairie-lebarroux.fr

Design graphique : Digital Deluxe
portfolio.ddeluxe.com

Couverture : chapelle dite de Saint Jean décorée d'une fresque représentant le baptême de Saint Jean-Baptiste. © L. Roux



Le mot de Monsieur le Maire

Voilà un an que vous nous avez donné votre confiance. L'équipe municipale travaille depuis autour de projets que nous avons définis dans le cadre des élections.

Le dynamisme de l'ensemble des élus nous permet d'avancer et de poursuivre les travaux nécessaires pour que les équipements de votre village continuent de s'améliorer et de se développer : Vous avez pu constater la mise en place d'une aire de jeux pour les plus petits dans le jardin Louis Liotier.
Le soutien à la jeunesse avec le projet de création d'un plateau multisports, vers les terrains de tennis.
L'achat d'un terrain à côté du parking de l'olivier afin d'envisager le déplacement et la mise aux normes de la mairie.
Le PLU est en cours d'élaboration. Sans oublier les travaux pluriannuels de voirie et bâtiments.
Toutes les commissions travaillent pour dynamiser ces projets.

Merci à vous, chers élus, pour le travail effectué et votre engagement.

Le mois de juin, est synonyme d'un bien être annonçant l'été ; Cette année encore tout sera mis en œuvre pour que les manifestations qui sont au programme de la saison soient une réussite.

Nous avons passé un très agréable moment de partage et d'échanges le samedi 30 mai lors du déjeuner avec nos anciens grâce aux organisateurs du CCAS.

La sirène au-dessus de la mairie est de nouveau en fonctionnement. La préfecture a procédé à des essais. Malgré l'affichage, vous n'étiez pas tous préparés. Je tiens à m'excuser pour ces désagréments. Elle sonnera désormais tous les premiers mercredis du mois.

Restant à votre écoute, je vous souhaite à toutes et tous un bon été. À bientôt au hasard des rues et des places de notre beau village ou à la mairie.

Bernard Monnet

Comptes administratifs 2014 et budget primitif 2015

Bilan 2014 Du Compte Administratif

Fonctionnement

Montant total des dépenses réelles de fonctionnement :	499 370,45€
Montant total des recettes réelles de fonctionnement :	605 961,00€
Excédent antérieur reporté :	78 519,72€

Soit un résultat de l'exercice 2014 de 185 110,27€

Investissement

Montant total des dépenses réelles d'investissement :	246 210,89€
Montant total des recettes réelles d'investissement :	512 990,12€
Déficit antérieur reporté :	74 438,93€

Soit un résultat de l'exercice 2014 de 192 340,30€

Résultat de clôture année 2014 : 377 450,57€
(Fonctionnement + Investissement)

Budget Primitif 2015

Montant total de la section de fonctionnement :	771 454,27€ dont,
Chapitre 11, charges à caractère général :	226 511,27€
Chapitre 12, charges de personnel :	211 000,00€
Chapitre 14, atténuation de produit :	129 200,00€
Chapitre 23, virement à la section d'investissement :	123 900,00€
Chapitre 42, amortissement sur honoraires :	4 018,00€
Chapitre 65, autres charges de gestion courante :	54 975,00€
Chapitre 66, charges financières :	20 350,00€
Chapitre 67, charges exceptionnelles :	1 500,00€

Montant de la section d'investissement :	1 096 620,30€ dont,
Chapitre 013, reprise imputation erronée :	4 836,00€
Chapitre 016, Emprunts et dettes assimilées :	55 700,00€
Chapitre 020, immobilisations incorporelles :	116 616,24€
Chapitre 021, immobilisations corporelles :	187 507,00€
Chapitre 023, immobilisations en cours :	731 961,06€

Le compte administratif 2014 et le budget prévisionnel 2015 ont été votés en conseil municipal le 13 avril 2015.

Les taux des taxes ménages n'ont pas été augmentés.

Des projets en perspective pour la commune

Comme vous avez pu le constater, le budget d'investissement est à la hausse. En effet, plusieurs projets, à cours ou moyen terme, sont à l'étude.

Il faut savoir que tout projet doit être prévu au budget, même s'il n'est pas réalisé durant l'exercice, pour pouvoir demander des subventions aux différents organismes et pouvoir le financer s'il aboutit. Sur le budget 2015, il y a des investissements immédiats, principalement des travaux de voirie qu'il est indispensable de prévoir chaque année (environ 170 000€ par an), mais aussi des travaux de mise en sécurité incendie (poteaux incendie et citernes pour les endroits où le réseau d'alimentation est insuffisant pour les poteaux).

Un investissement important aussi pour la révision du Plan d'Occupation des Sols qui en est au stade du choix du cabinet d'urbanisme qui va travailler sur l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme. Il est à souligner que le passage du POS en PLU est une obligation de l'État pour mars 2017.

Une autre obligation de l'État (les projets doivent être engagés à l'horizon fin 2015 sous peine de sanctions financières) est la mise aux normes Personnes à Mobilité Réduite de tous les lieux publics. En ce qui concerne la commune du Barroux, c'est chose faite pour l'école, la salle des fêtes, l'épicerie. Il reste la bibliothèque et la mairie. Dans cette optique une opportunité s'est présentée par la mise en vente de la remise de Monsieur Jean Rivet située en face du parking de l'olivier. La commune a exercé son droit de préemption sur ce bien afin de pouvoir déplacer la mairie en ce lieu.

Enfin un dernier projet important, qui était aussi un engagement de l'équipe municipale avant les élections de mars 2014, la création d'un plateau sportif à proximité de l'actuel terrain de tennis. L'opportunité de cette réalisation est venue cette fois de la COVE qui a débloqué une ligne budgétaire pour les communes souhaitant réaliser un projet de complexe sportif. La condition essentielle de cette aide financière de la COVE (subvention) est que le projet doit être d'intérêt intercommunautaire. Pour pouvoir concrétiser ce projet, la commune du Barroux s'est rapprochée de ses communes voisines (Suzette, La Roque Alric, Lafare et Saint Hippolyte le Graveyron) pour leur proposer d'y participer.

À ce jour, seule la commune de Saint Hippolyte le Graveyron a donné son accord par vote du conseil municipal. Cependant, ce seul accord permet à la commune du Barroux d'avancer dans le projet et principalement de demander toutes les subventions possibles. Le conseil municipal a décidé de ne réaliser ce projet que si le montant des subventions est au maximum, soit 80% du montant hors taxes des travaux.

À tous ces grands projets viennent s'ajouter d'autres plus modestes mais tout aussi indispensables comme la création d'un nouveau site internet pour le village et de support de communication, l'achat de logiciels informatiques et de mobilier, la restauration du cadastre napoléonien, la mise en sécurité du village.

■ Line Berthomier



Actualité de l'école

Les élèves de la classe de Mme Bonjean, CP, CE1 et CE2, sont partis en voyage scolaire avec la classe de M. Sabatier, école de Suzette, CM1/CM2, en Ardèche du 26 au 29 mai pour découvrir l'écosystème d'une rivière, d'une mare ainsi que la faune de la forêt ardéchoise. Les plus grands ont également été initiés à l'escalade. La classe de Mme Fage, regroupant petite, moyenne et grande sections, ira passer la journée du lundi 22 juin à la ferme pédagogique de l'Oiselet à Sarrisans.



La Kermesse et la fête de l'école RPI Suzette-Le Barroux se dérouleront le samedi 27 juin à l'école du Barroux.

Actions sociales : actualité du CCAS

C'est dans une ambiance conviviale que s'est déroulé le samedi 30 mai dernier le repas annuel offert par le CCAS.

Ce ne sont pas moins de 63 personnes bénéficiaires qui étaient présentes, entourées de Monsieur le Maire et de quatre élus pour les accueillir et passer cet agréable moment en leur compagnie.

Le menu proposé par le traiteur Olivier Marseille a été très apprécié.

Rappel : ce repas est proposé aux barrousiens âgés de 65 ans et plus.

La mairie a été informée par LA POSTE de la mise en place de l'offre « COHESIO ».

Cette offre est destinée aux personnes isolées ou en perte d'autonomie. Elle propose que l'agent de LA POSTE se



rende au domicile des personnes demandeuses de 1 à 6 fois par semaine et ce même s'il n'y a pas de courrier. Cette offre est proposée au prix de 4.40€ H.T.

Si vous êtes concerné ou si vous connaissez une personne susceptible de l'être, veuillez en informer la mairie qui se mettra en relation avec les services de LA POSTE.

TF1 s'envole au-dessus du Barroux

Un drone, autorisé à survoler le village et le château par la préfecture, a décollé de la mairie !

Le 21 juin un reportage dans le journal de Claire Chazal devrait rendre compte de ces prises de vues.

Aire de jeux

Une nouvelle aire de jeux dans le jardin Louis Liotier est ouverte depuis quelques semaines.



Transport Scolaire 2015/2016 :

Une permanence de dépôt des dossiers d'abonnements au transport scolaire de notre réseau Trans'Cove se déroulera le **mercredi 1er juillet 2015** de 13h30 à 16h30 à la mairie avenue Grand Jardin de Caromb.

La fête de la musique



Le dimanche 21 juin. Rendez vous à 19 h 30, place Philémon Piquet Apéritif offert par la Mairie. Grillades et buvette sur place. En soirée, laissez vous porter par les rythmes endiablés d'un accordéon aux sonorités des musiques de l'est ou irlandaises, accompagné de guitares et percussions : de bien belles balades originales proposées par le groupe « la Caboche ».



La fête de l'abricot

mardi 14 juillet



Le 5ème marché des producteurs d'abricots du Barroux, le mardi 14 juillet, toute la journée, de 9 h à 18 h. Vente d'abricots et de produits du terroir, mais aussi de fruits frais, confitures, jus de fruits etc...

Nombreux stands d'artisanat Place Saint Denis et Place de la Barbière : biscuits, safran, fruits confits, glaces, livres, tissus, maroquinerie, art mexicain, garde manger...

Toute la journée, différentes animations proposées : jeux géants en bois, sculpture de ballons, maquillage sur visage, manège à vélo, pêche à l'abricot, orgue de barbarie...

Possibilité de déjeuner dans l'un des trois restaurants du village, l'Entre'potes, les Géraniums ou la Maison d'Eugène.

Mais aussi déguster des grillades et des pâtisseries à base d'abricots proposées par l'association les Cousettes à midi et l'Amicale des Écoles Laïques en soirée.

À partir de 21 h 30, le groupe « Why Not » vous fera danser avec ses guitares, basse et batterie. Cette animation musicale est offerte par la municipalité.

• **Véronique Marin**



Promouvoir le barroux

Dans le cadre de la refonte du site internet du village, une campagne photographique est organisée afin de constituer l'inventaire en images de nos richesses économiques, naturelles et patrimoniales.



Une banque d'images d'environ 250 photographies sera constituée à la suite de cette première campagne. Elle nous permettra de valoriser le village au travers de différents outils de communication dont nous préparons la mise en place qu'il s'agisse du site internet qui sera totalement refondu, du Messenger et de flyers à vocation touristique.

Nous avons fait appel à Lionel Roux, un photographe professionnel spécialiste du monde rural également sensible à la vie politique des petites communes (cf. le documentaire « Vie de Maire » sur public Sénat).

Marché à la ferme, que des producteurs !

Jeudi 6 Août

Marché de Producteurs
Jeudi 6 Août 2015 de 17 h à 20 h 30

Les producteurs vous proposeront la vente de produits frais et de qualité issus directement de leur exploitation.

Animations
Atelier «le nez du vin»
Découverte des arômes et des senteurs du vin
Exposition artisanale
Poterie, création de bijoux

Un panier garni des produits du marché à gagner.

La Ferme du Dégoutaud, Le Barroux, D90 entre Suzette et Malaucène ☎ 06 03 58 10 57

Le 10ème marché de producteurs BIENVENUE À LA FERME, jeudi 6 août de 17 h à 20 h 30 à la ferme le

Dégoutaud à le Barroux, sur la D90 entre Suzette et Malaucène.

Vous pourrez rencontrer plusieurs producteurs qui vous proposeront leurs produits frais et de qualité, issus directement de leurs exploitations agricoles. L'achat revente est proscrit. Une banaste des produits du marché sera à gagner.

Ce marché sera suivi d'un concert de musique organisé par l'association les 3 Pierre.

À partir de 21 h

Le groupe MISTER PEG parcourt la musique west coast des États Unis en passant par le Jazz, la Soul ou le Funk. Le point commun à ces différents styles est le GROOVE, de Steely Dan à Toto, de Larry Carlton à Carlos Santana... Musiques et chants

s'entremêlent pour un total partage d'énergie et d'émotion. Durant cette soirée, petite restauration rapide avec grillades, crêpes et buvette.

Prix de l'entrée pour le concert = 12 €
Renseignements au 06 03 58 10 57



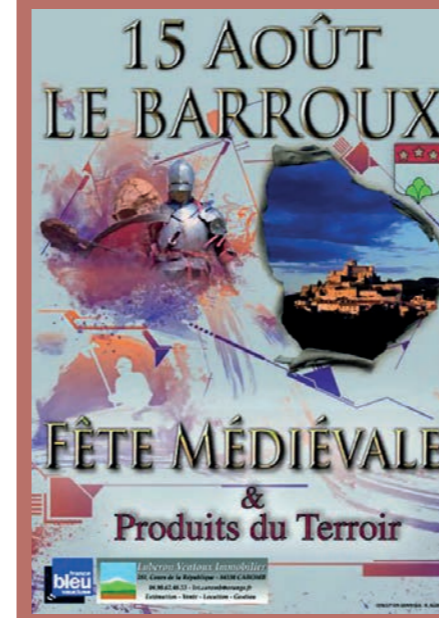
Le Barroux à l'heure médiévale pour la fête du 15 août

Trois jours de fête inoubliables



Le samedi 15 août

Fête médiévale et des produits du terroir.
Banquet médiéval servi à midi par la Société de Chasse du village.



Un campement de groupes médiévaux vous fera découvrir des ateliers divers, chants et danses, ainsi que de nombreux artisans et producteurs dans les rues du village.
Soirée dansante tout public.



Le dimanche 16 août

Animations : belote, pétanque, jeux pour enfants.
Soirée dansante avec le groupe « Namas Pamous »

Le lundi 17 août

Animations : belote, pétanque, jeux pour enfants.
Soirée diner spectacle cabaret avec un hommage à Claude François et spectacle comique d'un ventriloque. Pour le dîner, il est préférable de réserver à l'Epi Café du Barroux.



Nouvelles de la bibliothèque



La bibliothèque s'est envolée une fois par semaine à Suzette, au milieu des CM1 et CM2, avec Hermès, ce dieu curieux et facétieux, pour découvrir la mythologie à travers « le feuilleton d'Hermès. La mythologie grecque en cent épisodes », de Murielle Szac, illustré par Jean-Manuel Duvivier, Bayard jeunesse.

Hermès veut savoir d'où il vient et comment il a été fait. Il veut savoir qui est son père et comprendre pourquoi celui-ci ne contrôle pas tout.

Dès le jour de sa naissance, Hermès s'échappe de la grotte où il est né pour découvrir le monde, pour assister à la création de la terre, des mers... et des hommes.



Il va apprendre à connaître son père, Zeus, croiser Cronos, Persée, Prométhée, Perséphone, Héphaïstos, les Titans, les Cyclopes, Philémon et Baucis... retrouver Pégase le cheval ailé, vivre son 1er amour, devenir père, connaître mille aventures et de comprendre les dieux, la violence de leurs rapports, leurs amours, leur jalousie...

Leurs sentiments et comportements si proches des nôtres ont apporté beaucoup de questions et suscité de beaux débats avec les élèves.

Merci à Christian Sabatier, le maître d'école d'avoir permis cette aventure que nous espérons poursuivre l'an prochain, et merci aux élèves, passionnés et attentifs !

■ Valérie Jullian et Brigitte d'Ollone



La bibliothèque a connu deux grands moments d'affluence qui ont montré combien les barroussiens étaient ouverts et curieux !

L'équipe de « Grains de lire », a permis à tous, lors de ces 2 rencontres intergénérationnelles (de 6 à 80 ans...) de se découvrir, ou de révéler, des talents d'écrivains, poètes ou encore de dessinateurs.



Livre réalisé avec l'atelier des Grames www.atelierdesgrames.com, gravures J.-C. Picard

Sortie d'un guide du Vaucluse

Les auteurs viendront le présenter à la bibliothèque le 27 juin à midi, autour d'un verre.

Le VAUCLUSE a enfin son guide insolite !
Les communes sont rangées de A à Z, mais les thèmes et lieux vont vous faire faire le grand écart : entre la Tour Eiffel dénichée dans le Palais des Papes, les vitraux de l'abbé Marcel Roy, l'aqueduc troué dans les petits chemins du Barroux, la salle des machines de l'écluse de Bollène, les oeuvres cachées de Louise Bourgeois à Bonnieux, les Bugatti de Carpentras, les concerts gourmands de La Courneille, les Bouffettes de Murs, le cimetière de Robion et le surprenant hôtel Burthuis à Vaison !

Commandez le guide dès maintenant !
Faites-vous plaisir en aidant les Enfants du Mékong ! Les droits d'auteur sont reversés à cette association qui parraine 22 000 enfants et en soutient 60 000 en Asie du Sud-Est.

NDM : _____ Prénom : _____
Adresse : _____ Ville : _____
Code postal : _____
Courriel : _____
commune : _____ guide(s) Vaucluse 100 lieux pour les curieux à 15,50 € + port 4,50 € = 20 € (frais)
Chèque de _____ € à l'ordre des Enfants du Mékong à retourner à Martine Dumond
Montée du Vallé - 84600 Grillon - Tél. 06 10 15 06 24 - martinedumond@yahoo.fr



Livres d'artistes

L'exposition de livres-objets d'artistes, en février-mars, a pu être organisée grâce à Jean-claude Picard, du Barroux, Anik Vinay de l'atelier des Grames, Jacky Platevoet, des éditions sang d'encre, Virginie Peyre, Guilhem Fabre, Paule Brahic, et Corinne Barthet-Robert, de la librairie L'Annexe.

Julien Isnard et ses abricotiers



Julien, 25 ans, est un garçon de son temps.

Entretien avec Julien Isnard

Élégant, sportif, il aime faire la fête, aller au cinéma et a choisi de continuer la tradition familiale en devenant agriculteur.
Fils, petit-fils et arrière-petit-fils d'agriculteur, Julien est le représentant de la cinquième génération à travers les familles Nicolle, Bouquet et Isnard, du côté maternel.

« Je suis tombé dans l'agriculture dès ma plus tendre enfance, me dit-il, maman mettait mon berceau dans la voiture, sous un arbre, pendant qu'elle taillait, cueillait, vendangeait... »
Après un BEP au lycée agricole de Serres, Julien apprend le métier avec sa mère, Line, et ses grands-parents, Michèle et Lulu, comme aide familial. ▶

► Cette expérience familiale lui permet d'allier le savoir-faire ancestral aux techniques modernes, poursuivant ainsi l'aventure de ses aïeux. Son arrière-grand-père labourait avec le cheval, ses grands-parents ont connu la mécanisation, dans les années 60.

Ce sont eux, Michèle et Lulu qui, grâce à leur travail et au progrès (la mécanisation permet d'en faire plus en moins de temps) ont agrandi l'exploitation en achetant des terres.

Les Isnard, mère et fils, en GAEC depuis 3 ans, ont maintenant 10 ha de vignes, 1 ha d'oliviers et 4 ha d'abricotiers, ils pratiquent une agriculture raisonnée.

Le travail est facilité grâce aux broyeurs, rotovateurs, sérateurs électriques et autres...

Mais la vie d'un agriculteur n'est pas aisée, c'est la terre qui commande, il faut travailler au bon moment, suivre attentivement les caprices de la météo, se lever tôt et parfois se coucher tard... être seul dans son champ avec les cigales ou les oiseaux pour seuls témoins !

Fils et petit-fils d'agriculteur, Julien connaît la valeur de l'argent, du travail bien fait. Il a parfois une pointe d'envie en voyant des amis recevoir un salaire régulier ; l'envie lui prend parfois d'arrêter. La paperasse, tout le côté

administratif l'ennuie, mais cela viendra peu à peu, il est à bonne école avec Line, sa mère ! Il appréhende ces grands moments de solitude que connaissent les agriculteurs et voudrait que son travail soit plus convivial ; ils ne sont pas nombreux de son âge à avoir choisi cette voie !

Mais il ne peut s'imaginer dans un bureau, assis toute la journée devant un ordinateur, dans cette vie trépidante des villes, loin de son Barroux natal ! Il n'a pas envie d'offrir aux enfants qu'il aura une vie coincée, polluée, il ne veut pas qu'ils deviennent des « moutons qui suivent la foule sans se poser de questions ». Il souhaite les voir grandir ici.

Julien est un garçon exigeant, il veut faire un travail qu'il aime et se sentir utile, c'est ce désir qui l'a poussé il y a quelques années à passer son brevet de jeune sapeur pompier.

Le métier d'agriculteur peut sembler aux antipodes de ces souhaits premiers, mais non ! dit Julien.

C'est loin d'être facile, en effet, de travailler la terre, mais c'est beau, on fait du bon et on rend les gens heureux avec nos produits !

■ **Brigitte d'Ollone**



© L. Roux



© L. Roux

Pulsate et aperietur vobis

Frappez et on vous ouvrira

Entretien avec Marie Sherrer.

Originaire de La Réunion, Marie est arrivée au Barroux en 1986 pour apprendre l'art du filage et du tissage à la main. J'ai tout de suite été séduite par le travail de la laine et l'activité autour de la ferme dit-elle avec un charmant sourire, un peu réservée et aussi belle que la nature qui l'entoure : calme, isolée, sauvage, loin de la civilisation urbaine.

Ma vie n'est pas facile tous les jours, mais au milieu d'un tel environnement, on l'accepte car la beauté élève, continue-t-elle !

C'est avec Pierre Scherrer que Marie a découvert le lama, cet animal étrange, plus fascinant qu'attachant, mais toujours déroutant, originaire d'Amérique du Sud, et capable de s'adapter partout. Élevés ici pour le débroussaillage et leur laine, les lamas (15 femelles et 5 mâles) vivent en liberté dans les 33 ha de la propriété, dirigés par la femelle chef car les lamas ont un système matriarcal. Mais ne dirige pas qui veut !

La chef s'imposera par son assurance, sa poigne, sa capacité à réagir. C'est souvent celle qui crache le plus loin, le plus haut, le plus fort ! Le crachat est comme on sait grâce à Tintin et Le temple du soleil, sa principale arme d'attaque. Il peut donner des coups de tête ou de patte, mais c'est rare. Il peut crier parfois, mais ce sont des cris de détresse, en avançant par exemple au devant des sangliers qui viennent les déranger dans leur quiétude.

La femelle élue le restera jusqu'à sa mort, sa durée de vie est de 25 ans environ. Parfois aidée d'une sous-chef, mais ce n'est pas elle qui prendra obligatoirement la succession...

Marie me raconte cette histoire extraordinaire : Une des anciennes « chef » a su s'imposer après la mort de la précédente, alors qu'elle avait été le souffre-douleur de ses congénères pendant des années !

Celle qui s'était fait cracher dessus, à qui les autres interdisaient l'entrée de l'étable, celle-là ►

► même a su prouver à ses consœurs qu'elle pouvait les diriger ! Quelle revanche !
Gouvernées par une femelle, elles gèrent également leur corps et décident et programment d'elles-mêmes leur procréation, mystère non encore tout à fait résolu par les scientifiques !

Le lama est indépendant mais a besoin de compagnie, il aime qu'on lui parle. Il vit en groupe et, ici, au Barroux, leur élevage demande du travail et du temps. Ce sont des lève-tard. Ils ruminent toute la nuit et une partie de la matinée. Marie s'occupe de son potager, de l'entretien de sa maison avant d'aller vers 9h ouvrir aux lamas qui dorment, couchés, dans l'étable. Les femelles sont ensemble, regroupées par affinités, et les mâles se mettent où ils peuvent, là où ces dames ont bien voulu leur laisser de la place !

Après avoir mangé leur foin, ils partent travailler, c'est à dire débroussailler ! Ils rentreront le soir pour boire et dormir.

Marie, pendant ce temps, nettoie leur couche. Les lamas sont des animaux assez propres, qui font toujours leurs besoins au même endroit. Elle pourra ensuite s'adonner au tissage. On les tond au printemps. Leur toison est stockée en attendant d'être filée au rouet et au fuseau par Marie qui commence alors son merveilleux travail.

Le fil obtenu est lavé, teint parfois, avec des teintures végétales trouvées en partie dans la nature environnante : garance, genêt scorpion (argelas), lichen, noyer, arbre de Judée, gaillet jaune, puis tissé sur des métiers de haute lice pour les tentures et tapis ou basse lice pour les étoles et écharpes d'une douceur exceptionnelle !

Marie fait visiter son atelier sur rendez-vous. Toujours souriante, son accueil est chaleureux, digne de l'inscription posée au dessus de l'entrée : **Pulsate et aperietur vobis**

■ Brigitte d'Ollone

Les Lamas du Barroux

Marie Scherrer

N° 685 chemin de Choudeirrolles

84330 Le Barroux

Tél : 04 90 65 25 46

<http://www.leslamasdubarroux.com>



Marie Scherrer
et son métier à tisser

© L. Roux

SÉCURITÉ ET VOIRIE

Le système d'alerte à la population (SIAP) vient d'être rénové, par les services techniques de la préfecture. Ce système sera mis en fonctionnement dans quelques mois. La procédure du cycle d'alerte comprendra : trois cycles successifs d'une durée de 1min 40s, suivi d'un silence de 40s. La fin d'alerte est un signal continu de 30s.

**RAPPEL : la vitesse dans le village est limitée à 30km/h, cela impose la priorité à droite !
Merci de lever le pied.**

Les emplacements pour personnes handicapées sont réservés à celle-ci et ne sont pas privatives merci de les respecter place de L'Olivier, place Philémon Piquet et place de La Barbière sous peine d'amende (750 euros).

Une étude de mise en sécurité du rocher de l'Ascle par la société FONDASOL va commencer début juin et ce pour une semaine. Cette étude est commanditée par le conseil général de Vaucluse.

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Adoptons tous le geste qui en jette ! Nous avons reçu la lettre du tri numéro 8 d'avril 2015. L'essentiel à retenir : Tous les déchets recyclables sont déposés en vrac dans les bacs ou dans les sacs jaunes pour ceux d'entre nous qui n'ont pas de bac. En cas de problème à qui s'adresser :

- Le site internet de la CoVe, rubrique « gestion des déchets »,
- Le numéro vert 0 800 04 13 11

Campagne de vérification de la qualité de la collecte sélective (bac jaune) : Le Barroux s'est porté volontaire pour un suivi de qualité réalisé sur les bacs jaunes individuels : certains ont vu leur bac orné de scotch « refus de collecte » bien qu'ils aient été collectés... D'autres ont pu avoir leur bac scotché entièrement notamment lorsqu'ils contenaient des sacs opaques d'ordures ménagères et ces bacs n'ont pas été collectés... Toute personne concernée a dû être rappelée pour améliorer son tri et ainsi participer à l'évolution des volumes du tri sélectif. Merci de votre collaboration à tous. Les résultats de cette opération nous seront communiqués ultérieurement.

À l'aube de cette nouvelle saison estivale, nous devons nous efforcer de respecter l'arrêté numéro 2008/490 de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin qui nous autorise à entreposer nos conteneurs sur la voie publique seulement au moment des ramassages. Mais nous devons également faire preuve de civisme et trouver des emplacements dissimulés pour nos poubelles afin de préserver l'image de notre village d'accueil et respecter notre voisinage. De même, les plateformes fixes dédiées à lutter contre le vent ne sont pas prévues pour y laisser les conteneurs en permanence. Ceux-ci sont équipés de roulettes tout terrain afin de les rendre mobiles en toute circonstance, alors pensons à les rentrer !

Le saviez-vous ? Chaque usager (propriétaire ou locataire) doit assurer l'entretien la propreté et le bon usage de son conteneur. Le remplacement est obligatoire et doit être demandé aux services de la CoVe. Quel qu'en soit le motif, (perte, vol, détérioration, etc.) la fourniture d'une nouvelle poubelle sera immédiatement facturée, encaissée et constatée par un reçu. Encore une bonne raison de ne pas les laisser à l'extérieur !

Margaret Charnay

ÉTAT CIVIL

Légalisation de signature

La personne intéressée par l'obtention de la légalisation de sa signature doit être domiciliée sur le village. Elle doit se présenter en mairie avec le document concerné écrit en langue française autorisé à être légalisé accompagné d'une pièce d'identité en cours de validité où figure sa signature et d'un justificatif de domicile. À défaut de document d'identité, la personne devra se présenter avec deux témoins munis de leur pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Le maire ou un adjoint délégué effectuera la légalisation de la signature apposée en sa présence.

Recensement militaire

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Vous serez ensuite convoqué(e) pour effectuer la Journée Défense et Citoyenneté.

L'enfant doit se présenter en Mairie de son domicile pour : Souscrire une déclaration mentionnant son état civil, son domicile, sa situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.

Fournir une pièce d'identité (CNI, passeport ou tout document prouvant la nationalité), le livret de famille, une preuve de domicile.

Cette formalité est nécessaire pour s'inscrire aux différentes écoles, au code de la route, au permis de conduire, à différents concours. Elle permet aussi l'inscription d'office sur les listes électorales.

Passeport

Pour effectuer une demande de passeport, il faut se rendre en mairie de Carpentras, de Vaison la Romaine ou d'Orange, en ayant pris soin de téléphoner auparavant afin d'obtenir un rendez-vous.

Coût du passeport :

Personne majeure : 86 € en timbres fiscaux

Personne mineure (0-14 ans) : 17 € en timbres fiscaux

Personne mineure (15-17 ans) : 46 € en timbres fiscaux

Téléphone des Mairies :

Carpentras : 04 90 60 84 00

Vaison-la-Romaine : 04 90 36 50 00

Orange : 04 90 51 41 41

La liste des pièces à fournir est disponible sur le site www.service-public.fr ou www.vaucluse.gouv.fr

Validité de la carte d'identité

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la Carte d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures. L'allongement de 5 ans concerne :
 Les nouvelles cartes d'identité sécurisées délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
 Les cartes d'identité délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.
 Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites internet suivants : www.vaucluse.gouv.fr ; www.interieur.gouv.fr ou www.diplomatie.gouv.fr.
 Pour les personnes mineures : les cartes d'identité délivrées restent valables 10 ans à compter de la date de leur délivrance.

PRÉFECTURE

Permis de conduire Sécurisé

Format de l'union européenne

Afin de lutter contre la fraude documentaire les conducteurs doivent se déplacer en Préfecture pour :
 Retirer un duplicata en se munissant de leur carte d'identité en cours de validité (CNI) soit au moment du retrait ou du dépôt du titre.
 Déposer une demande de duplicata.
 Les procurations ne sont pas autorisées.
 Depuis le 16 septembre 2013, le permis de conduire est sécurisé.
 Inutile de vous déplacer en Préfecture pour demander un nouveau permis de conduire.
 Si votre permis a été délivré avant le 19 janvier 2013, il est valide jusqu'au 19 janvier 2033.
 Seuls les titres édités entre le 19 janvier et le 16 septembre 2013 seront repris courant 2014 pour être remplacés par un titre Sécurisé.

Perte du permis de conduire :

Depuis le 16 septembre 2013, les forces de l'ordre ne reçoivent plus les déclarations de perte de permis de conduire. Vous devez vous présenter en Préfecture munis si possible d'une pièce d'identité.

Vol du permis de conduire :

La déclaration de vol doit être enregistrée auprès des forces de l'ordre
 Demande de visite médicale pour validation des catégories lourdes ou validation pour la conduite d'ambulances, taxis...

Les cerfa « certificat médical » n°14880*01 sont désormais adressés directement aux médecins agréés.
 Vous pouvez demander la liste des médecins agréés en mairie. Le médecin se charge de transmettre le dossier.

La liste des pièces à fournir avec le dossier est disponible en Mairie ou sur le site www.vaucluse.gouv.fr.

Attention : Le cerfa 06 doit être imprimé en couleur et complété au stylo noir.

Informations juridiques

Pour préserver l'environnement, le maire peut imposer des travaux aux propriétaires.
 Pour faire cesser les atteintes à l'environnement sur les terrains privés non bâtis situés dans une zone d'habitation ou à moins de 50 mètres des habitations, la loi permet au maire de mettre en demeure le propriétaire puis, si nécessaire, de réaliser à sa place et à ses frais les travaux.
 Source : réponse ministérielle n°5038 JO Sénat du 20 juin 2013, article L.2213-25 du CGCT

Les riverains doivent élaguer leurs végétaux qui empiètent sur un chemin rural.
 Si des branches ou racines d'arbres débordent sur les chemins ruraux, le maire peut mettre en demeure le propriétaire et, si celui-ci n'obtempère pas, il peut ordonner les travaux d'office, aux frais du riverain.
 Source : réponse ministérielle n°7219 JO Sénat du 22 août 2013.

Associations

Tous changements administratifs (changement de bureau, relevé d'identité bancaire) doivent être signalés auprès de la Sous-Préfecture et de la mairie.
 Les demandes d'autorisation de buvette, relevant des différentes manifestations, exemple buvette, etc... ; doivent être signalés en Mairie suffisamment à l'avance.

ERDF – RTE

Sous les lignes, prudence, restons à distance, cette action s'adresse plus particulièrement aux adeptes de sports aériens et nautiques, aux pêcheurs, aux agriculteurs et aux professionnels du Bâtiment et des Travaux Publics.
 Vous trouverez les recommandations sur le site internet : www.sousleslignes-prudence.com
 La Mairie dispose de quelques dépliants sur ce thème.

Proxibus

Le Syndicat Rhône Ventoux lance le PROXIBUS pour vous accompagner dans vos démarches et répondre à toutes vos questions concernant le service de l'eau potable et de l'assainissement.
 Site internet : www.rhone-ventoux.fr

Direction générale des finances publiques

Trésorerie de Carpentras 65 rue de Sadolet
 Nouveaux horaires à partir du 1er juin 2015
 Lundi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 00 à 16h00
 Mardi et jeudi : 8 h 30 à 11 h 30

Le site impots.gouv.fr délivre toutes les informations fiscales nécessaires et permet aux usagers (particuliers, professionnels, collectivités locales et partenaires) d'effectuer en ligne l'essentiel de leurs démarches.

Permanences

Architecte conseil CAUE de Vaucluse : M. COMMUNE, tous les deuxièmes mercredis après midi de chaque mois de 14 h 00 à 15 h 00.

Informations cadastrales

Le décret du 18 janvier 2012, qui définit les conditions de délivrance au public de certaines informations cadastrales, précise que la demande de communication d'informations cadastrales doit être faite par écrit, voie papier ou voie électronique.
 Cette demande doit comporter les noms et prénoms ou la raison sociale du demandeur, la commune de situation des immeubles et la personne ou les immeubles concernés.
 La demande ne peut mentionner plus d'une commune, plus d'une personne ou plus de cinq immeubles.
 Le décret limite le nombre de demandes effectuées par le même usager à cinq par semaine (limité à 10 par mois) sauf lorsqu'il s'agit de ses biens propres.
 Le décret n°2014-253 du 27 février 2014 relatif à certaines corrections à apporter au régime des autorisations d'urbanisme prévoit :
 Sont dispensées de toute formalité au titre du présent code en raison de leur nature ou de leur très faible importance, sauf lorsqu'elles sont implantées dans un secteur sauvegardé ou dans un site classé ou en instance de classement, les constructions nouvelles répondant aux critères cumulatifs suivants :
 - Une hauteur au dessus de sol inférieure ou égale à 12 m²
 - Une emprise au sol inférieure ou égale à 5 m²
 - Une surface de plancher inférieure ou égale à 5 m²
 - Les piscines dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 10 m²
 - Les châssis et serres dont la hauteur au-dessus du sol est inférieure ou égale à 1m80
 - Les terrasses de plain-pied
 - Les travaux de ravalement de façades en dehors des cas prévus à l'article R421-17-1, c'est-à-dire dans un secteur classé, sauvegardé ou en instance de classement.

Urbanisme

La CoVe dispose d'une nouvelle compétence : l'instruction des autorisations du droit du sol.
 Depuis le 16 mars 2015 la CoVe a mis en place un nouveau service d'instruction des déclarations préalables, permis de construire et autres autorisations d'urbanisme depuis le retrait de la Direction Départementales des Territoires (D.D.T) service déconcentré de l'Etat.
 Pas de changement notable pour les pétitionnaires qui continueront de déposer leur dossier en Mairie. Ce qui change pour la commune : le coût de ces instructions jusqu'alors gratuite.

Secteur inter-paroissial Notre Dame du Ventoux

A désormais un site internet : www.dioceses-avignon.fr/spip/-Mazan- où vous pourrez trouver des horaires de messe et des renseignements utiles à tous.

La Préfecture et L'ARS PACA informe :

Plan Anti-dissémination du chikungunya et de la dengue dans le département de Vaucluse (arrêté du 22/04/15 surveillance épidémiologique et entomologique liée au moustique « tigre »)
 Ce qu'il faut savoir sur le moustique tigre : comment se protéger et comment éviter sa prolifération
 Pour éliminer les larves de moustiques, il faut :
 • Eliminer les endroits où l'eau peut stagner.
 • Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie.
 • Couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches.
 • Couvrir les réservoirs d'eau.
 • Changer l'eau des plantes.
 Pour éliminer les lieux de repos des moustiques adultes, pensez à :
 • Débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies.
 • Ramasser les fruits tombés et les débris végétaux.
 • Réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage).
 • Elaguer les arbres.
 • Entretien votre jardin.
 Pour éviter de me faire piquer :
 • J'applique sur ma peau des produits anti-moustique, surtout la journée.
 • Je porte des vêtements couvrants et amples.
 • Les bébés peuvent dormir sous une moustiquaire imprégnée.
 • J'utilise des diffuseurs d'insecticides à l'intérieur et des serpentins à l'extérieur.
 Si besoin et si j'en dispose, j'allume la climatisation : les moustiques fuient les endroits frais.

Le virus est transmis à l'homme via une piqûre du moustique tigre femelle principalement au lever du jour et au crépuscule. La période d'incubation est de 5 à 7 jours. Il n'y a pas de transmission de l'homme à l'homme, ni de transmission par l'air.

Eau de baignade

Communique avec des plaquettes d'informations sur la qualité des eaux de baignades dans le Vaucluse en application de la réglementation en vigueur (Directive européenne 2006/7/CE). Celles-ci sont disponibles sur le site internet de l'ARS : www.ars.paca.sante.fr > sante publique > sante environnement > Eaux de baignade.

Chenilles processionnaires

Recommande la plus grande vigilance sur la prolifération des chenilles processionnaires et conseille sur les mesures à adopter pour éviter tout risque sanitaire, elles sont reconnaissables à leurs nids de soie blanche bien visibles sur les pins.

1. Les risques sanitaires chez l'humain et chez l'enfant en bas âge
Les poils des chenilles processionnaires contiennent une toxine urticante et allergisante, à l'origine d'irritation cutanée et oculaire chez les personnes séjournant dans les lieux infestés.

- L'ARS Paca recommande au public :
- D'éviter la fréquentation des zones à proximité des pins infestés, de porter des vêtements couvrants si l'on se rend malgré tout dans ces zones.
 - De ne pas manipuler les chenilles et les nids.
 - De ne jamais balayer une procession de chenilles afin d'éviter de créer un nuage de poils urticants qui pourrait provoquer une atteinte cutanée, oculaire et respiratoire.
 - D'éviter de se frotter les yeux en cas d'exposition.
 - De ne pas faire sécher le linge à l'extérieur près des pins par grand vent.
 - De prendre toutes les mesures de précaution pour éviter le contact avec les poils urticants déposés en particulier sur les pelouses, d'éviter de tondre les pelouses sous les arbres infestés.

En cas de contact, les poils urticants se fixent sur les cheveux et les vêtements, il est recommandé de :

- prendre une douche tiède avec lavage soigneux des cheveux au shampoing,
- changer de vêtements et laver les vêtements contaminés au dessus de 60°C.

Précaution importante chez les enfants en bas âge.
Dans le cas où un enfant en bas âge aurait porté une chenille à la bouche, il est important de consulter immédiatement le service des urgences.

2. Les risques sanitaires chez l'animal
Les chenilles processionnaires du pin sont très dangereuses pour l'animal. Un animal peut facilement entrer en contact avec les poils urticants des chenilles en léchant ou mordant des chenilles, ou en manipulant une branche porteuse de nid.

La toxine peut alors provoquer des dégâts irréparables tels que la perte de la langue (pouvant entraîner la mort par impossibilité de s'alimenter), ou de l'œil, par nécrose.
Si la contamination s'est produite, de faire appel sans délai à son vétérinaire pour qu'il effectue un traitement d'urgence.

Opération tranquillité vacances

Surveillance des habitations des particuliers en leur absence.
En cas d'absences prévues pour les congés annuels vous pouvez soit

- Vous présentez aux commissariats ou gendarmerie ou bureau de police municipale.
- Vous adressez un courrier aux commissariats ou gendarmerie ou bureau de police municipale après avoir passé un appel téléphonique afin d'obtenir la liste des documents à joindre à la demande.

LA PRÉFECTURE L'ARS ET L'ADEME COMMUNIQUENT

Tout brulage de déchets verts issus des ménages, des professionnels et des collectivités publiques est interdit (infraction réprimée par l'article 131-13 du code pénal).
Site internet : <http://www.vaucluse.gouv.fr/la-reglementation-relative-a-l-emploi-du-feu-et-a6266.html>
Plaquette jointe

ARRETE EMPLOI DU FEU - SYNTHESE GRAND PUBLIC

TOUT BRULAGE DE DECHETS VERTS ISSUS DES MENAGES, DES PROFESSIONNELS ET DES COLLECTIVITES PUBLIQUES EST INTERDIT (infraction réprimée par l'art. 131-13 du code pénal)

POUR LES CAS DEROGATOIRES CI DESSOUS: INCINERATION POSSIBLE UNIQUEMENT DE 08h00 à 16h30

ZONE 1 Vous êtes propriétaire d'une habitation ou exploitant agricole
Incinération possible, selon les périodes (tableau ci-dessous), uniquement si les déchets verts sont générés ou liés à une obligation légale de débroussaillage liée au risque feu de forêt (art. L134-4 du code forestier) - directement à l'exploitation agricole.
EN RESPECTANT CE CALENDRIER
Mars/Juin: 15h00-16h30 | Juin/Août: 08h00-16h30 | Septembre/Octobre: 08h00-16h30

POSSIBLE	INTERDIT	POSSIBLE	INTERDIT	POSSIBLE
Ménages	Professionnels	Ménages	Professionnels	Ménages

ZONE 2 et 3 Vous êtes exploitant agricole
Incinération possible toute l'année, uniquement si les déchets verts sont générés ou liés directement à l'exploitation agricole.

ZONE 3 Vous êtes exploitant agricole
Eco-buage possible au-delà de la limite des 400m de la zone boisée.

DANS TOUS LES CAS, INCINERATION INTERDITE SI VENT > 40 km/h RAFALES COMPRISES OU EPISODE DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE

<http://www.vaucluse.gouv.fr/la-reglementation-relative-c1-a6266.html>
Validé en Sous Commission feu de forêts du 11.12.2014

HÉBERGEMENT

Chambre d'hôtes

Les Ministères chargés du Tourisme et de la Consommation ont rappelé dans la circulaire du 23 décembre 2013, les principales réglementations applicables aux loueurs de chambres d'hôtes. Ils demandent au Préfet de sensibiliser les maires à diffuser ces informations. L'activité de chambre d'hôtes : Il s'agit de « chambres meublées situées chez l'habitant en vue d'accueillir des touristes à titres onéreux pour une ou plusieurs nuitées, assorties de prestations (petit déjeuner). Elle est limitée à un nombre maximal de cinq chambres (et quinze personnes) » (Code du tourisme). L'activité de chambre d'hôte doit obligatoirement être déclarée auprès du maire sous peine de sanction pénale. Les résidents qui louent les chambres d'hôtes sont soumis à la taxe de séjour fixée par délibération du Conseil Municipal.

Réglementation relative aux tables d'hôtes

Caractéristiques d'une table d'hôte : La capacité d'accueil est limitée aux personnes hébergées en chambres d'hôtes soit au plus quinze personnes (article D.324-13 du code du tourisme). Un seul menu et une cuisine de qualité composée d'ingrédients de préférence du terroir. Le repas est pris à la table familiale. Si ces conditions ne sont pas respectées la table d'hôte doit être considérée comme un restaurant.

Pour servir des boissons alcooliques dans le cadre des repas, l'exploitant est soumis aux dispositions de l'article L.3332-1 du code de la santé publique relatif à l'obligation de formation au permis d'exploitation d'un débit de boissons. (Publication au JO du 6 mars 2013 applicables au 1er juin 2013, décret n°2013-191 du 4 mars 2013). Il s'agit d'une formation sur les droits et obligations attachés à l'exploitation d'un débit de boissons ou d'un établissement pourvu de la « petite licence restaurant » ou de la « licence restaurant » qui donne lieu à la délivrance d'un permis d'exploitation valable 10 ans.

DIVERS

La chambre d'agriculture informe : forage

Un support unique relatif à toute demande d'autorisation d'un nouveau prélèvement d'eau par forage ou de régularisation de l'existant a été créé. Il est disponible sur le site internet : www.forages-vaucluse.fr et www.adiv84.fr

Diffusion de supports de communication sur l'eau
La Chambre d'Agriculture de Vaucluse en partenariat avec l'Association des Irrigants de Vaucluse a réalisé 2 supports de communication sur l'eau Forages en Vaucluse (internet) www.forages-vaucluse.fr

Qui fait quoi dans la gestion de l'eau Agricole (poster) ?
Ces travaux sont accessibles et téléchargeables sur les sites internet www.agriculture84.fr et www.adiv84.fr

Marché

Le marché du village est ouvert tous les samedis matins, place de la mairie, du 30 mai au 26 septembre.

Bibliothèque

La bibliothèque est ouverte à tous et gratuitement le mercredi de 15 h à 18 h 30, le vendredi de 16 h 30 à 18 h et le samedi de 10 h à 12 h.
Merci aux bénévoles Carol Bigot, Pierre Brahic, Anne-Marie Ducard, Valérie Jullia, Brigitte d'Ollone, Catherine Paicet et Tristan Pleindoux.

Comptes rendus des conseils municipaux

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2014

Décisions prises par le Maire depuis le dernier Conseil Municipal correspondantes à ses obligations

Devis : bulletin, logiciel bureautique, jeu pour jardin Louis Liotier, travaux enfouissement réseaux rue de la Pératoure.

DPU Non exercé sur 2 ventes par la SAFER immobilier non bâti, et 1 vente sur bien bâti.

5 DÉCLARATIONS PRÉ-ALABLES accordées entre le 04/11/14 et le 17/12/14
1 DÉCLARATION PRÉALABLE refusée le 18/11/14
4 PERMIS DE CONSTRUIRE accordée entre le 04/11/14 et le 11/12/14
1 Certificat d'urbanisme Refusé le 05/12/2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Convention de transition pour l'accompagnement de l'Instruction des ADS

Accepte, la convention de transition entre l'Etat et la commune pour l'accompagnement de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Sécurité Défense Incendie : acquisition d'une parcelle pour installer d'une citerne.

Souhaite acquérir une partie de la parcelle AM123 pour installer une citerne à eau pour pallier à ce souci d'incendie.

Restauration du Cadastre Napoléonien auprès du Conseil Général de Vaucluse (Commission Gagnière).

Décide, la Restauration du Cadastre Napoléonien en très mauvais état (papier chiffon, déchirures, salissures, moisissures, contrecollé sur des cartes support) et demande au Conseil Général, Commission Gagnière une subvention à hauteur de 40%.

Acquisition d'une portion de RD 90a.

Accepte, le classement de la dite voie dans le Domaine Public Communal soit : 725 ml.

Garage communal n°3 situé sur le parking des Oliviers

Accepte, la résiliation de la location du garage n°3 et précise qu'il ne sera pas remis à la location.

Utilisation du « nom de Le Barroux » par une entreprise locale.

Décide, que toute demande concernant l'utilisation du nom « Le Barroux » fera l'objet d'une convention.

Autorisation Budgétaires Exercice 2015

Autorise le Maire à mandater, avant le vote du Budget Primitif 2015, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissements ouverts au BP 2014.

Informations et questions diverses

- La Cove participe aux équipements sportifs sous réserve de regroupement de communes, une réflexion est menée avec les communes du RPI,
- Projet du site internet de la commune : réflexion sur un cahier des charges.
- Réflexion sur l'acquisition de radars pédagogiques sur différents points noirs sur la commune.
- PLU élaboration du cahier des charges.
- La CoVe : entamera prochainement une vérification de la qualité de la collecte sélective. et mène également une réflexion sur la divagation des animaux.
- Réflexion pour éditer à nouveau un plan de rues de la commune.

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JANVIER 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Personnel

Autorise, suite au départ d'un agent, le recrutement d'un agent contractuel pour palier à un accroissement temporaire d'activité.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2015

Décisions prises par le Maire depuis le dernier Conseil Municipal correspondantes à ses obligations
Devis : Travaux Avenue de Verdun pose de barrières.

DPU non exercé sur 2 ventes par la SAFER

7 DP acceptées entre le 23/01/14 et 11/02/15
2 DP refusées entre le 20/01/15 et 20/02/15
2 PC refusés les 05/01/15 et le 20/02/15
4 CU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Convention de mise en place d'un service commun d'Instruction des ADS par la CoVe.

Autorise la signature de la convention de mise en place d'un service commun d'instruction des autorisations de droits des sols entre la CoVe et la commune, à compter du 16 mars 2015, pour une durée de six ans.

Convention relative au raccordement de la sirène de la commune de Le Barroux, au système d'alerte et d'information aux populations (S.A.I.P.)

Autorise la signature de la convention relative au raccordement de la sirène de la commune de Le Barroux, au système d'alerte et d'information aux populations (S.A.I.P.).

Convention particulière pour l'effacement des câbles électroniques existants aériens d'ORANGE.

Autorise la signature de la convention particulière, entre la commune et ORANGE, pour l'effacement et la mise en technique discrète des câbles de communications électroniques existants aériens d'ORANGE.

Subvention au Centre National pour le Développement Sportif

Décide d'inscrire, (11 voix Pour, 0 voix Contre, 1 Abstention), le projet d'initiatives communales entre les communes de Le Barroux, Suzette, La-Roque-Alric, Lafare et Saint-Hippolyte-le Graveyron, portant sur la création d'un espace multisports et activités physiques de plein air, de proximité sur la commune de Le Barroux, au programme 2015 et sollicite le CNDP pour une subvention au taux le plus fort 15 % dans le cadre de l'appel à projets.

Dotations d'Equipements des Territoires Ruraux 2015 pour le projet de création d'un espace multisports de proximité.

Demande (11 voix Pour, 0 voix Contre, 1 Abstention) la subvention au taux de 35% dans le cadre de l'appel à projets « Dotation

d'Equipements des Territoires Ruraux » Année 2015 de l'État.
Dotations 2015 Région PACA.
Demande (11 voix Pour, 0 voix Contre, 1 Abstention) la subvention plafonnée à 50 000 €, au taux de 50% dans le cadre de la Dotation de la région PACA pour l'année 2015.

Avenant 2015 de la phase de Contractualisation 2012-2015 pour travaux d'équipements sportifs de proximité.

Demande (11 voix Pour, 0 voix Contre, 1 Abstention) au Conseil Général une subvention plafonnée à 45 700 €.

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Vu la création d'un projet d'initiatives communales entre les communes de Le Barroux, Suzette, La-Roque-Alric, Lafare et Saint-Hippolyte-le Graveyron, portant sur un espace multisports et activités physiques de plein air, de proximité sur la commune de Le Barroux, Demande, (11 voix Pour, 0 voix Contre, 1 Abstention), l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage auprès de la CoVe.

Enfouissement de divers réseaux Télécom et d'Eclairage public.

Sollicite à l'unanimité, une subvention au titre des amendes de police pour l'enfouissement de divers réseaux.

Fonds de Solidarité Locale 2015 du Conseil Régional PACA : Défense contre les feux de forêt

Décide à l'unanimité, d'inscrire la défense contre l'incendie au programme 2015 suite aux derniers feux de forêt du mois d'octobre 2014 et de demander au Conseil Régional la subvention au taux de 65% dans le cadre du FSL.

Informations et questions diverses

- Fonds de concours exceptionnel attribué par la CoVe pour un montant de 25 000 € sur la durée du mandat pouvant servir à divers équipements d'investissement,
- Le projet d'acheter une cave dans le village est abandonné faute de subventionnement.



Numéros Utiles

Météo France

Répondeur téléphonique sur la vigilance météorologique en France (excluant toute prévision) accessible au numéro suivant : 05 67 22 95 00

Motifs

Interlocuteurs

Eau SDEI : 0 810 439 439
Assainissement SMERRV : 04 90 60 81 81
Électricité EDF voir numéro sur votre facture
Déchets ménagers et autres COVE : 04 90 67 10 13
Téléphone France TELECOM : particuliers 1013 entreprises 1017

Internet

ORANGE : particuliers 3900 entreprises 3901 ou votre opérateur

Animaux errants

(chiens, chats, etc...) COVE : 04 90 67 10 13

Information ERDF

Contacts grand Public Accueil ERDF : 09 69 32 18 59
Demande de raccordement, relève des compteurs, qualité de l'électricité
Service Clients ERDF TSA 80265 13729 Marignane Cedex DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ 09 72 67 50 84
ERDF vient de lancer « ERDF à mes côtés » son application mobile de relations clients sur Apple Store (iphone et ipad), Google Play et Windows phone store

Dans le village

ERPI de Suzette, Le Barroux et La Roque-Alric :
École de Le Barroux 04 90 62 53 66 (jours scolaires)
École de Suzette 04 90 62 94 07
Agence postale : L'Épi Café dou Barroux 04 90 46 57 83 (horaires d'ouverture du magasin)
Bibliothèque 04 90 35 10 81

Autres

Préfecture de Vaucluse 04 88 17 84 84
Sous Préfecture de Carpentras 04 90 67 70 00
Conseil général de Vaucluse 04 90 16 15 00
Horloge parlante 08 99 88 10 10
Centre Médico-Social de Vaison-La-Romaine (Assistants Sociale) 04 90 36 53 50
Permanence : le Mardi après-midi, sur rendez-vous, à la Mairie de Malaucène.

Pompiers 18
SAMU 15
Centre anti-poison 04 91 75 25 25

Notre Dame la Brune !

À l'origine des festivités du 15 août... il était une procession dédiée à Notre Dame la Brune du Barroux.

La précieuse gravure de Marius Fouque célèbre l'importance du culte dédiée par les barroussiens à cette Vierge, en particulier à l'occasion du 15 août.

La Vierge était transportée en procession de l'église Saint Jean Baptiste à la chapelle qui lui est dédiée au château. Outre les scènes en médaillon qui décrivent de manière très détaillée des différents lieux parcourus, elle représente la Vierge et garde ainsi le souvenir de son état original. Aujourd'hui dépourvue de ses attributs, elle a notamment perdu ses bijoux, le bouquet de fleurs ainsi que la couronne et le voile qui la couvrait avec l'enfant Jésus. Cette vierge noire, du XIX^{ème} siècle, en bois stucé, doré et polychrome, présente la particularité de porter du bras droit l'enfant Jésus au globe terrestre. Le collier de perles de l'enfant rappelle les chapelets représentés sur d'autres sculptures de ce type, d'où pendent habituellement, selon une influence florentine, des médailles et des branches de corail, il conserve ici une bague.

Le mystère de l'origine de Notre Dame la Brune du Barroux est perdu dans la nuit des temps. Les statues religieuses appelées « Notre Dame la Brune » n'ont pas toujours un rapport avec des vierges noires, mais conservent fréquemment un lien étymologique avec un lieu où jaillissait jadis une source. Issu des populations wisigothiques du V^{ème} siècle, installées en Gaule près de Toulouse, dans les ruines de l'empire romain, le vocable germanique : brunnen, désignait dans ce cas non pas une couleur mais une fontaine. Cette relation toponymique existe ainsi avec une série de Dames Brunnes qui sont justement blanches, comme à Aleyrac et Pont-de-Barret, dans la Drôme, la Daurade à Toulouse, Roumégoux dans le Tarn, Salle-d'Aiguien à Pertuis et Mazan, dans le Vaucluse, et Marseille enfin, à Notre Dame de la Garde. L'appellation de Dame Brune peut aussi dériver de la couleur de la pierre locale, parfois dure et grise, ou même du bois, sombre et noirci, dans lequel ont été sculptées les statues primitives. Néanmoins, dans la majorité des cas, les Dames de la Brune descendent des Vierges noires du Moyen Age, rapportées

des croisades. Une origine locale plus ancienne pourrait provenir néanmoins du syncrétisme avec une série de divinités antiques taillées dans un bois noirci par l'huile, qui étaient liées à la fécondité et à la maternité, comme par exemple l'Artémis d'Ephèse, dont le culte a été largement diffusé dans la région par les Grecs de Marseille.

Le christianisme, en effet, a très tôt assimilé à travers le rite féminin lié à Marie, et plus encore dans ses représentations sous forme de vierges noires, le cycle saisonnier ancestral de la fécondité liée au rythme de la nature, de la maternité et de l'allaitement.

Représentée comme la protectrice du Barroux par Marius Fouque, elle eut un rôle important dans la vie culturelle et

festive du village. La mémoire de la procession traditionnelle des 14 et 15 août nous est parvenue grâce à un document contemporain dactylographié, déposé à la mairie. Il est rédigé d'après les précieux témoignages des familles Moret, Anrès, Barnoin, Franquet, Pons et Raymond et nous rapporte tous les détails de l'événement dont nous relatons ici quelques extraits. La procession partait de l'église Saint-Jean-Baptiste au son des cloches et d'un cantique indiquant l'itinéraire : « Grimpons vite gens du Barroux vers notre Dame de la Brune, en procession, passons la croix, montons vite vers notre Dame ».

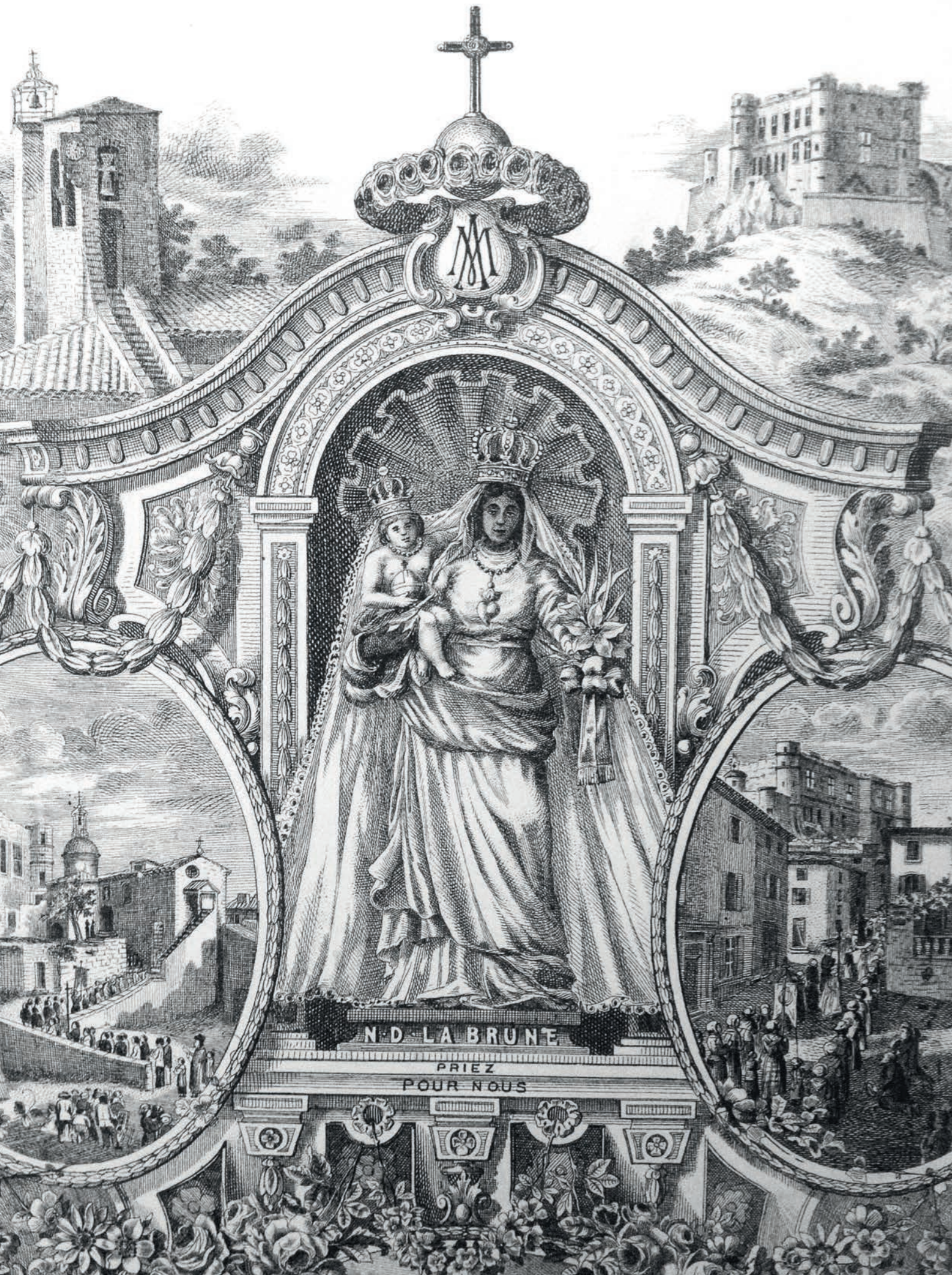
Dans la nuit, à la lumière des lanternes et des bougies, la statue était portée par

de jeunes filles et toute l'organisation de la procession est décrite. « À l'arrivée à la chapelle, la vierge était placée à droite de l'autel, puis commençait la veillée de prières jusqu'à 4 heures du matin où la messe était dite en présence des chasseurs et de leurs fusils. Ils partaient ensuite, faire l'ouverture de la chasse, à la sortie de la messe, ils tiraient des coups en l'air et partaient chasser ». Durant neuf jours des prières étaient dites avant que, le dimanche suivant, elle ne soit redescendue, toujours en procession à l'église.

C'était la fête religieuse principale et les festivités, comme le bal ou le concours de belote avaient toujours lieu la veille, tandis que le jour du 15 août était préparé le plat traditionnel, le tian de tomates farcies que les villageois allaient cuire au four du boulanger. ■ Pascale Picard



Anonyme, Vierge en polychrome en bois doré, seconde moitié du XIX^{ème} siècle, actuellement déposée au château du Barroux



Gravé et dessiné par Marius Joue (1843-1909), Composition votive consacrée à Notre Dame la Brune et dédiée à M. l'abbé S. Dupré curé au Barroux. collection privée

